ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marques de fabrique

Question écrite n° 60180

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la légalité de l'achat d'une marque par une commune. Plus précisément, il souhaiterait savoir si une municipalité a la possibilité de déposer une marque relative à la célébration d'un saint auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et de protéger les appellations données aux produits qui en sont dérivés.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60180
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9371
Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)